



Rien pour écrire à sa mère

Chaque automne, le gouvernement du Québec procède à une mise à jour économique. Cette année, le ministre des Finances, Eric Girard, a préféré parler d'un « mini-budget ». Avec des revenus gouvernementaux plus importants que prévu, le ministre disait vouloir aider les Québécoises et les Québécois à faire face à la hausse marquée du coût de la vie des derniers mois. Regardons ce que son mini-budget contient pour les moins fortuné-es.

Prestation exceptionnelle

Le gouvernement versera le 24 janvier prochain un montant supplémentaire aux 3,3 millions de personnes qui ont droit au crédit d'impôt pour solidarité. Ce supplément s'élève à 400 \$ pour un couple ; à 275 \$ pour une personne seule ; et à 200 \$ pour une personne seule qui vit en colocation.

Aide insuffisante

Bien sûr, toute amélioration des revenus des plus pauvres est la bienvenue. Le Collectif réclamait d'ailleurs depuis le début de la pandémie un coup de pouce financier. On peut toutefois s'interroger : quelle différence cette aide financière, peu élevée et par surcroît accordée une seule fois, fera-t-elle dans la vie quotidienne des gens ? Pour le Collectif, il aurait été beaucoup plus judicieux de prévoir une bonification *permanente* du crédit d'impôt pour solidarité.

Les préjugés du ministre

L'explication du ministre Girard quant au délai de deux mois entre l'annonce et le versement de la « prestation exceptionnelle » a de quoi surprendre : « Si on l'avait donné avant [Noël], peut-être que [cet argent] serait allé en consommation, tandis qu'en le donnant après les gens pourront juger s'ils veulent consommer ou épargner ».

Son explication laisse entendre plusieurs choses sur les personnes à faible revenu. D'abord, qu'elles ne savent pas gérer leur budget. Ensuite, qu'elles auraient la possibilité d'épargner de l'argent. Enfin, que les petits plaisirs de la vie, comme s'offrir un repas plus copieux pour Noël ou donner des cadeaux à ses proches, ce n'est pas pour elles. Le ministre a raté une occasion de se taire.

Soutien aux aîné-es

Le crédit d'impôt remboursable pour le soutien des aînés sera bonifié de 191\$. C'est un autre pas dans la bonne direction. Mais là encore, on peut douter de l'effet réel de ce montant, qui équivaut à une quinzaine de dollars de plus par mois.

Sur une note plus générale, pourquoi ce crédit d'impôt est-il seulement accordé aux personnes de 70 ans et plus ? L'âge normal de la retraite n'est-il pas de 65 ans au Québec ?

Indexation insuffisante

Au dire du gouvernement, la hausse des prix pourrait approcher 4% pour 2021. Or, c'est une indexation de seulement 2,64% qui est prévue l'an prochain pour les prestations d'assistance sociale et le crédit d'impôt pour solidarité. Une perte de 1,36% de leur valeur. Cela peut paraître assez peu. Mais quand l'argent manque pour l'essentiel, toute perte en est une de trop.

Selon le Collectif, le gouvernement devrait procéder à une indexation trimestrielle des prestations d'assistance sociale. Cela permettrait de réduire l'impact des fortes hausses du coût de la vie. Par exemple, si les prestations avaient été indexées aux trois mois en 2021, et non juste une fois en janvier, les personnes à l'aide sociale auraient touché 138\$ de plus dans l'année.



Logement social abordable

Pénurie de logements locatifs, flambée des loyers, multiplication des évictions de locataires qui ne paient pas assez cher au goût de leur propriétaire, discrimination, retards prolongés dans la construction des logements sociaux déjà annoncés – les problèmes ne manquent pas en matière de logement au Québec.

Malgré cela, que fait le gouvernement? D'un côté, il cesse de mettre de l'argent dans AccèsLogis, le programme qui finance la construction de logements sociaux et communautaires. De l'autre, il met 123,5 millions \$ de côté pour la création de 2200 unités de logements «abordables», dans le secteur privé.

**Ainsi, au lieu
d'investir dans
des projets
d'habitation sans
but lucratif,
le gouvernement
s'apprête à financer
des promoteurs
immobiliers.
Ce faisant, il ignore
complètement
les besoins
les plus urgents.**

En résumé

Le ministre Girard a raté son coup. Contrairement à ce qu'il avait annoncé, les mesures de son mini-budget destinées aux personnes en situation de pauvreté ne leur permettront pas de faire face à la hausse du coût de la vie. Elles vont tout au plus leur permettre d'absorber une *partie* de cette hausse. Rien pour écrire à sa mère, donc.

Minimum 18 \$

Une nouvelle coalition vient de voir le jour pour porter la revendication d'un salaire minimum à au moins 18 \$ l'heure. Il faut dire qu'après avoir réclamé 15 \$ l'heure pendant cinq ans, le temps était venu de revoir cette cible à la hausse! L'augmentation du coût de la vie n'a pas pris de pause au cours de cette même période. Sa forte poussée des derniers mois pose même de nombreux tracés aux travailleuses et travailleurs au bas de l'échelle.

La coalition regroupe une dizaine de partenaires syndicaux et communautaires, dont le Collectif. Elle entend talonner le gouvernement pour qu'il hausse, le plus rapidement possible, le salaire minimum à 18 \$ l'heure. Pourquoi 18 \$? Parce que c'est le taux horaire nécessaire pour qu'une personne qui travaille à temps plein toute l'année puisse sortir de la pauvreté au Québec.

Perte massive d'emplois, hausse des prix à la consommation, décrochage scolaire: tous ces mythes qui accompagnent le discours du patronat et des chambres de commerce ne résistent pas à l'analyse des faits. D'ailleurs, à ce sujet, restez à l'affût. Le Collectif dévoilera très bientôt du matériel d'information qui convaincra (il n'est pas interdit de rêver!) jusqu'aux plus sceptiques de la faisabilité d'une augmentation substantielle du salaire minimum!

